

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 juillet 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 180 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Martial ALVAREZ - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPHY - OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Christophe MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Roger PIZOT - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Florian SALAZAR-MARTIN - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT représentée par Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Patrick APPARICIO représenté par André BERTERO - Mireille BALLETTI représentée par Valérie BOYER - Jacques BOUDON représenté par Philippe DE SAINTDO - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Maurice CHAZEAU représenté par Alexandre GALLESE - Robert DAGORNE représenté par Arnaud MERCIER - Sophie DEGIOANNI représentée par Jean-Louis CANAL - Bernard DESTROST représenté par Gérard GAZAY - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Gilbert FERRARI représenté par François BERNARDINI - Olivier FREGEAC représenté par Joël MANCEL - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Nathalie LAINE représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Albert LAPEYRE représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Eric LE DISSÈS représenté par Georges ROSSO - Michel LEGIER représenté par Régis MARTIN - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Gaëlle LENFANT - Marie-Louise LOTA représentée par Maxime TOMMASINI - Laurence LUCCIONI représentée par Frédéric COLLART - Bernard MARTY représenté par Garo HOVSEPIAN - Florence MASSE représentée par Christophe MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Yves MÉSNAUD représenté par Pierre MINGAUD - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric DOURNAYAN - Pascale MORBELLI représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Lisette NARDUCCI représentée par Gérard CHENOZ - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Gérard POLIZZI représenté par Stéphane MARI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Pierre DJIANE - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Roger RUZE représenté par Nadia BOULAINSEUR - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORÉ - Josette VENTRE représentée par Bruno GILLES.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Michel CATANEO - Claude FILIPPI - Michel LAN - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Roland POVINELLI - Maryvonne RIBIERE - Eric SCOTTO - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jules SUSINI - Didier ZANINI - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 13 Juillet 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 30 Août 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 010-2323/17/CM

■ Approbation de créations, revalorisations et affectation des opérations d'investissement avec le Grand Port Maritime de Marseille pour la mise en oeuvre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 MET 17/3945/CM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé lors de sa séance du 17 octobre 2016, d'être un acteur essentiel du Contrat de Plan Etat-Région (CPER), signé entre l'Etat et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur le 29 mai 2015. Instrument majeur de la planification des investissements structurants, le Contrat de Plan 2015-2020 fixe le cap de l'action de l'État et de la Région pour les six ans à venir en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en synergie avec les partenaires locaux. L'engagement financier de la Métropole s'élève globalement à 111,66 millions d'euros au titre d'une « convention spécifique » d'application du CPER.

Cette convention spécifique doit désormais être déclinée, en ce qui concerne le volet portuaire des engagements de la Métropole, par une contractualisation directe avec le Grand Port Maritime de Marseille Fos.

La convention spécifique avait identifié précisément l'ensemble des opérations sur lesquelles la Métropole est désormais engagée et les montants associés, aux côtés des autres partenaires du CPER.

Ces opérations touchent à la fois aux bassins Est du Port et aux bassins Ouest, respectivement pour 7,75 millions d'euros à l'Est et 7,8 millions d'euros à l'Ouest et concernent donc les Conseils de Territoire Marseille Provence et Istres Ouest Provence. L'effort de la Métropole porte donc au total sur un montant de 15,55 millions d'euros dans la convention spécifique.

Du côté des Bassins Est, deux opérations sont traitées à part. Il s'agit de l'élargissement de la Passe Nord et de la reconfiguration de la Porte 4.

L'élargissement de la Passe Nord est une opération traitée hors CPER. Une convention particulière a déjà été votée en 2016 avec une autorisation de programme correspondante (N°2016103000 – « Etudes et travaux de la passe Nord »). Cette AP est de 2 452 500 euros, avec des crédits de paiement entièrement positionnés sur 2017. La convention est signée, le GPMM appellera dans quelque temps les fonds, soldant l'opération cette année comme prévu.

S'agissant de la Porte 4, dans le cadre du nouveau terminal international du Cap Janet et qui fait partie du CPER pour un montant de 4 millions d'euros, une convention spécifique a été adoptée en 2016 par la Métropole et ses partenaires. En effet, la Métropole est directement maître d'ouvrage d'une partie de cet investissement, ce qui nécessitait un montage spécifique.

Premier Port français et 5ème port européen, le GPMM est un des grands éléments structurants de notre système métropolitain, de son attractivité, de son économie, de sa conformation particulière et même de son identité propre.

Avec la mise en place de la Métropole, celle-ci est désormais représentée par un siège au sein du Conseil de Surveillance du Port. La Métropole a désormais vocation à prendre toute sa place dans la gouvernance portuaire et comme partenaire du Grand Port.

La Métropole a donc décidé, au travers du CPER, d'accompagner le Grand Port sur plusieurs grands dossiers d'investissements, correspondant aussi à ses propres préoccupations pour son territoire.

Il y a d'abord la compétitivité du Port de Marseille-Fos dans son hinterland, qui doit être résolument conforté et étendu, sujet sur lequel les ports français ont pris du retard par rapport à leurs concurrents et objet des efforts principaux à déployer. Ceci passe notamment par le renforcement des dessertes ferrées des terminaux portuaires. Les activités marchandises sont en effet le principal moteur du Port et l'effort est d'autant plus nécessaire avec l'érosion de la « rente pétrolière » du côté des Bassins Ouest.

La Métropole s'engage donc sur l'amélioration de la desserte portuaire des Bassins Ouest, et sur la modernisation de la Darse 2, spécialement au travers du projet dit « rotule ». La darse est actuellement coupée en deux, entre Seayard et PortSynergy, par un espace de 240m qui sera comblé et construit. La réalisation de cette jonction, avec un tel linéaire de quai de 2,6 km, fera de Fos 2XL un des plus importants terminaux conteneurs d'Europe. Différents investissements sont aussi prévus pour améliorer la desserte ferroviaire des Bassins Ouest.

Dans les Bassins Est, la Métropole s'engage sur le terminal conteneurs de Mourepiane. Il s'agit de moderniser et agrandir le faisceau ferroviaire pour développer dans un premier temps les trafics portuaires.

Dans un deuxième temps, les trafics maritimes et terrestres seront regroupés sur le même site, ce qui consolidera la fermeture du terminal terrestre obsolète du Canet, dont la disparition est programmée pour la réalisation de l'opération Euroméditerranée.

Toujours dans les Bassins Est, un autre grand dossier majeur pour l'avenir concerne le profond réaménagement des terminaux passagers à la Joliette et au Cap Janet, avec le regroupement des trafics internationaux au Cap Janet et de la Corse à la Joliette. Ce dossier, qui touche aussi directement à la relation « Ville-Port » à Marseille, comprend l'amélioration des accès à la Porte 4 pour le nouveau terminal international du Cap Janet.

Enfin, s'agissant du développement économique, le projet de plateforme industrielle et d'innovation sur le site de Caban Tonkin «PIICTO», avec son incubateur d'entreprises « Innovex », dédié à la transition énergétique, positionne la ZIP de Fos et la Métropole en leader de la filière hydrogène, avec les retombées futures qu'on peut espérer.

Toutes ces opérations sont détaillées dans la convention soumise au vote du Bureau de la Métropole, qui reprend les engagements contractés au travers de la convention spécifique d'application du CPER.

Il est nécessaire de créer ou modifier plusieurs autorisations de programme. Ces opérations concernent à la fois les Bassins Ouest et Est du Grand Port et donc les territoires de Marseille Provence et d'Istres Ouest Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Contrat de Plan signé par l'Etat et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur le 29 mai 2015 ;
- La délibération FAG 005-1009/16/CM du Conseil Métropolitain en date du 17 octobre 2016 ;

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 30 Août 2017

- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 6 juillet 2017;
- L'avis du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence du 12 juillet 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt majeur du Grand Port Maritime pour le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Délibère

Article 1 :

L'engagement financier de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour la mise en œuvre du CPER 2015-2020 avec le Grand Port Maritime de Marseille-Fos s'élève à 11 550 000 euros ventilés dans les différentes opérations d'investissement programmées sur la période 2015-2020.

Article 2 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement relative à « Aménagement et modernisation des terminaux à conteneurs de la Darse 2 » sur le budget principal d'un montant total de 3 000 000€ TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Métropole Aix-Marseille-Provence. L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2017 : 281 900 € TTC
Année 2018 : 986 700 € TTC
Année 2019 : 900 900 € TTC
Année 2020 : 830 500 € TTC

Article 3 :

Sont approuvées la revalorisation et l'affectation au Budget Principal de l'opération d'investissement N°2017100300 « Aménagements ferroviaires bassin ouest » renommée « Développement multimodal des Bassins Ouest ». Le montant total de l'opération est porté de 2 000 000 à 4 300 000 € TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Nature : 204182 – Fonction : 854. L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2017 : 233 845 € TTC
Année 2018 : 1 355 551 € TTC
Année 2019 : 1 355 551 € TTC
Année 2020 : 1 355 053 € TTC

Article 4 :

Sont approuvées la revalorisation et l'affectation de l'opération d'investissement N°2016103300 « Transport combiné gare Mourepiane ». Le montant total de l'opération est ramené de 3 500 000 à 2 000 000 € TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Nature : 204182 – Fonction : 854 . L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2018 : 570 000 € TTC
Année 2019 : 200 000 € TTC
Année 2020 : 1 230 000 € TTC

Article 5 :

Sont approuvées la revalorisation et l'affectation de l'opération d'investissement N°2016102900 « Aménagement terminaux passagers Corse Maghreb ». Le montant total de l'opération est porté de 1 049 000 à 1 600 000 € TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Nature : 204182 – Fonction : 854. L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2017 : 480 000 € TTC
Année 2018 : 694 634 € TTC
Année 2019 : 320 000 € TTC
Année 2020 : 105 366 € TTC

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée
Stratégie et Attractivité économique

Martine VASSAL